

Arrêté portant modification de l'arrêté de nomination des membres du Conseil d'administration du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe)

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe), du 19 février 2019 ;
vu l'arrêté de nomination des membres du Conseil d'administration du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), du 18 septembre 2019 ;

vu la proposition du Conseil communal de la ville de la Chaux-de-Fonds, du 29 janvier 2021 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

arrête :

Article premier ¹Est nommé membre du Conseil d'administration de Réseau hospitalier neuchâtelois, en remplacement de M. Patrick HERRMANN :

- M. Patrick ERARD, membre :

²La présente nomination entre en vigueur avec effet immédiat et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Art. 2 Pour le surplus, l'arrêté susmentionné du 18 septembre 2019 s'applique.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 22 février 2021

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND